

Orientations budgétaires de la Région pour 2013 : Avis favorable du CESER à un effort d'investissement ciblé



Dans un contexte marqué par la crise, le CESER apporte son soutien à la volonté de la Région d'accroître encore son effort d'investissement d'ici à 2016. Cela représentera la somme de 605 M€ en 2013 orientés principalement vers le développement économique, les territoires et la jeunesse, au service de l'emploi. Cependant, compte tenu des incertitudes, le ratio de désendettement de la Région méritera de ne pas dépasser le plafond de 5 ans.

Cet effort d'investissement mérite d'être particulièrement ciblé pour maîtriser les conséquences qui en découlent sur les dépenses de fonctionnement des collectivités. Il convient de privilégier les investissements susceptibles d'entraîner une diminution de ces dépenses, comme les économies d'énergie par exemple. Toute politique doit être accompagnée d'une évaluation en continu afin de mesurer son impact en matière de lutte contre la crise et de soutien à l'emploi.

La Banque Publique d'Investissement devra amplifier le soutien public au financement des entreprises, en particulier les TPE et les PME innovantes et développer une nouvelle stratégie de croissance, ceci dans le respect des règles prudentielles par une approche raisonnable du risque. Future chef de file des actions économiques, la Région devra rapidement préciser les modalités de coordination de l'ensemble des acteurs chargés du soutien aux entreprises. L'articulation avec l'Etat devra aussi être éclaircie.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation méritera d'être élaboré en étroite collaboration avec les grandes agglomérations et prendre une dimension interrégionale, notamment avec la Bretagne.

Les contrats de territoires à concevoir à l'échelle des bassins de vie devront majoritairement aller vers le développement de l'innovation dans tous les domaines, en particulier le tourisme, la culture et le sport qui sont d'importants vecteurs de dynamisme et de développement social et économique.

Une meilleure coordination des politiques de l'eau est également nécessaire. L'Acte III de la décentralisation devra clarifier les compétences et désigner un chef de file dans ce domaine.

L'évolution des formations dans le domaine sanitaire et social exige la réalisation d'un diagnostic des besoins professionnels dans les différents territoires.

Enfin, pour tenir compte du grand déséquilibre mondial, il est souhaitable de consacrer des moyens significatifs à la coopération décentralisée.

95 votants. Avis adopté par 87 pour – 6 contre – 2 abstentions

CESER.paysdelaloire.fr

Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire

[Accéder au site »](#)

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.